



## Chargement manuel de véhicules

### Liste de contrôle

**Dans votre entreprise, les véhicules sont-ils chargés et déchargés manuellement en toute sécurité?**

Le chargement et le déchargement de véhicules entraînent souvent de graves accidents et atteintes à la santé.

La formation nécessaire et les équipements appropriés font fréquemment défaut.

#### **Les principaux dangers sont:**

- les glissades, les chutes de plain-pied et de hauteur et les faux pas
- l'écrasement et le coincement
- le surmenage des articulations, des muscles et de la colonne vertébrale

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Aire de transbordement des marchandises

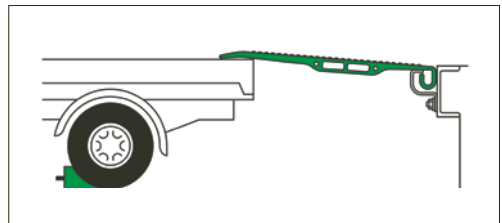
- 1** Les zones de chargement et de déchargement ainsi que leurs accès sont-ils exempts de risques de chutes ou de glissades?  
Sol sans trous ou inégalités, pas de revêtement glissant ou de zones à risque de chute, etc.
- oui  
 en partie  
 non
- 2** Les zones de chargement et de déchargement sont-elles correctement dimensionnées et sans obstacles?  
Pas de gêne due à du matériel entreposé (palettes, caisses), etc.
- oui  
 en partie  
 non
- 3** Les zones de chargement et de déchargement sont-elles suffisamment éclairées et protégées de l'humidité?
- oui  
 en partie  
 non
- 4** Si vous disposez de **quais de chargement**, sont-ils aménagés conformément aux règles de sécurité?  
Voir «Quais de chargement», [www.suva.ch/67065.f](http://www.suva.ch/67065.f), et «Rampes ajustables et niches de chargement», [www.suva.ch/67066.f](http://www.suva.ch/67066.f)
- oui  
 en partie  
 non

### Équipements de transport et de protection individuelle

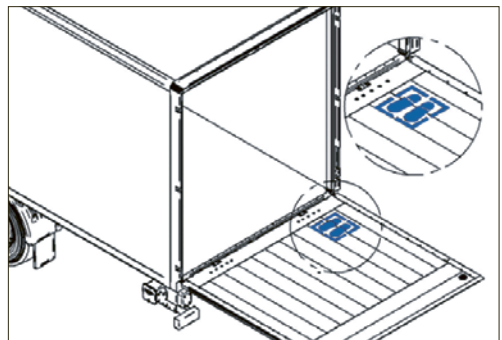
- 5** Les **équipements de transport appropriés** sont-ils disponibles en nombre suffisant? (Fig. 1)  
Transpalettes, chariots élévateurs électriques à timon, diables, chariots, poignées, sangles de port, etc.
- oui  
 en partie  
 non
- 6** Le matériel nécessaire au calage et à l'assurage des charges est-il entreposé à proximité de l'aire de chargement?  
Bois équarri, cales, sangles d'arrimage, tapis antidérapants, etc.
- oui  
 en partie  
 non
- 7** Utilise-t-on des **bavettes** et des **ponts de chargement adéquats**, assurés contre le glissement et suffisamment larges et résistants? (Fig. 2)
- oui  
 en partie  
 non
- 8** L'**inclinaison** n'excède-t-elle pas 5 % pour les véhicules mûs à la main?  
Risque de renversement, contraintes physiques excessives, etc.
- oui  
 en partie  
 non
- 9** Les charges transportées au moyen d'un hayon élévateur sont-elles suffisamment sécurisées?  
De sorte à ne pas devoir être tenues pendant le transport.
- oui  
 en partie  
 non
- 10** Les personnes présentes sur le hayon élévateur se tiennent-elles à un emplacement sûr? (Fig. 3)
- oui  
 en partie  
 non
- 11** Les charges sur roues sont-elles sécurisées au moyen d'un arrêtoir? (Fig. 4)  
Les freins conçus par le fabricant uniquement pour arrêter le chariot sur une surface horizontale ne suffisent pas.
- oui  
 en partie  
 non



1 Utiliser des équipements appropriés



2 Bavette assurée contre le glissement



3 Emplacement des personnes sur le hayon: du côté du trottoir, pas devant la charge  
Source: Trösch AG Fahrzeugbau, Dübendorf



4 Hayon élévateur équipé d'un arrêtoir

## Méthode de travail et comportement

- 12** Avant de charger ou décharger des véhicules, ceux-ci sont-ils systématiquement munis d'une **cale**? (Fig. 5)
- Les roues des véhicules à quai (rampes de chargement, niveleurs de quai, hayons élévateurs) doivent toujours être immobilisées avec des cales.
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 13** Les **charges lourdes ou volumineuses** sont-elles transportées avec des équipements appropriés, voire par deux ou trois personnes?
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 14** Les personnes qui soulèvent ou posent des charges utilisent-elles la **bonne technique de levage** et ont-elles une **posture correcte**? (Fig. 6)
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 15** Lors du chargement ou du déchargement, les charges sont-elles tenues et assurées de telle sorte qu'un éventuel renversement ou glissement ne blesse personne?
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 16** Les charges sont-elles toutes empilées et entreposées de sorte à pouvoir être reprises sans danger?
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 17** Le personnel porte-t-il les **équipements de protection individuelle** nécessaires et des vêtements adaptés aux travaux prévus?
- Gants de protection, chaussures de sécurité, vestes de signalisation à haute visibilité, vêtements chauds, vêtements de rechange en cas de sudation importante
- oui  
 en partie  
 non



5 Véhicule immobilisé avec une cale



6 Méthode de levage: soulever la charge sans à-coup en gardant le dos droit

- 1 Tendre les bras
- 2 Fléchir les genoux
- 3 Relever la tête, regarder droit devant soi

## Organisation, formation

- 18** Fait-on appel au **personnel adéquat** pour le chargement et le déchargement des véhicules?
- Tenir compte de la constitution individuelle, notamment pour les personnes plus âgées, les jeunes gens et les femmes enceintes.
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 19** Le **poids des charges** devant être manipulées à la main (soulever, porter, tirer, pousser) est-il inférieur aux valeurs indicatives ci-contre?
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 20** Le personnel a-t-il été suffisamment formé à l'utilisation des équipements, au levage et au transport des charges ainsi qu'aux techniques de chargement et de déchargement?
- Voir le feuillet «Soulever et porter correctement une charge», [www.suva.ch/44018.f](http://www.suva.ch/44018.f)
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 21** Les supérieurs contrôlent-ils régulièrement les méthodes de travail des collaborateurs (questions 12 à 17)?
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 22** Consultez-vous le personnel lors de l'achat des équipements et de la planification des transports?
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 23** Une personne compétente vérifie-t-elle périodiquement le fonctionnement des équipements et autres installations?
- oui  
 en partie  
 non

### Poids indicatifs

Le poids maximum des charges pouvant être transportées à la main est de 25 kg pour les hommes et de 15 kg pour les femmes. Une évaluation du risque doit être réalisée en cas d'activité régulière à partir d'un poids de 12 kg pour les hommes et de 7 kg pour les femmes.

Si la charge est trop lourde:

- utiliser des accessoires de transport
- porter la charge à deux ou trois
- réduire le volume de la charge (acheter p. ex. des récipients plus petits)
- évaluation des contraintes corporelles, outil: [www.suva.ch/88190.f](http://www.suva.ch/88190.f)

### Infos complémentaires

- Film «Portez-futé», [www.suva.ch/portez-fute](http://www.suva.ch/portez-fute)
- Brochure d'information «Manutention de charges», [www.suva.ch/6245.f](http://www.suva.ch/6245.f)
- Liste de contrôle «Voies de circulation pour piétons», [www.suva.ch/67001.f](http://www.suva.ch/67001.f)
- Liste de contrôle «Manutention de charges», [www.suva.ch/67089.f](http://www.suva.ch/67089.f)

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: \_\_\_\_\_

(recommandé: au moins 1 fois par an)



**Renseignements: tél. 021 310 80 40, [service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)  
Téléchargement et commandes: [www.suva.ch/67093.f](http://www.suva.ch/67093.f)**